



ACANTHE DÉVELOPPEMENT

55 rue Pierre Charron – 75008 PARIS – Tél : 01 56 52 45 00 – Fax : 01 53 23 10 11

Paris, le 12 septembre 2024

Communiqué à l'ensemble des Actionnaires

70% du solde du dividende 2023 réinvesti en actions Acanthe Développement

L'Assemblée Générale Mixte en date du 14 juin 2024 a décidé de distribuer aux actionnaires un dividende d'un montant de 16.183.778,60 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, soit un dividende de 0,11 euro par action existant au 31 décembre 2023.

A la suite de l'acompte sur dividende d'un montant de 7.356.263,00 euros déjà versé aux actionnaires le 5 septembre 2023 (correspondant à un montant de 0,05 euro par action), il restait à verser aux actionnaires un solde de 8.827.515,60 euros (correspondant à un montant de 0,06 euro par action existant au 31 décembre 2023).

Sur le solde du dividende (8.827.515,60 euros) mis en distribution, l'assemblée générale a décidé d'offrir à chaque actionnaire une option entre le paiement du dividende lui revenant au titre des actions dont il est propriétaire soit en numéraire, soit en actions à créer de la Société.

Le Conseil d'Administration qui s'est réuni le 10 septembre 2024 a constaté l'augmentation du capital social relative au réinvestissement du dividende en actions.

L'option pour le paiement du dividende en actions a été exercée au titre de **100 262 514 coupons** sur les **147 125 260 coupons** adressés aux porteurs d'actions composant le capital social à la date du 31 décembre 2023. Il en résulte la création de **18 229 626 actions nouvelles**. Et le capital social après arrondissement passe de **19 991 141 euros** à **22 468 153 euros, divisé en 165 354 886 actions**.

Les actions nouvelles seront admises sur Euronext Paris à partir du 12 septembre 2024.